

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 24 juin 2024

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 7
- Qui ont pris part à la délibération : 7
 - POUR : 7
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 du mois de juin, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 7 conseillers présents : M. Pierre. SAVELLI, M. Louis POZZO DI BORGO, M. Jean-Charles LEONARDI, M. Michel ROSSI, M. Gérard ROMITI, M. Philippe PERETTI, M. Paul TIERI et 2 conseillers **absents** : M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Jean ZUCCARELLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°257 du 240624

Domaine : Reprise des résultats – Budgets Principal, Eau, Assainissement et SPANC – Affectation définitive aux budgets 2024

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2311-5 et R.2311-11 et suivants et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la délibération datée du 21 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération datée du 06 avril 2023 relative à la reprise anticipée des résultats ;

Vu l'adoption des budgets primitifs 2023 avec reprise anticipée des résultats ;

Vu l'adoption des comptes de gestion 2023 ;

Vu l'adoption des comptes administratifs 2023 et l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 ;

Considérant les résultats estimatifs établis par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2023 et leur reprise anticipée aux budgets primitifs 2023 eau potable et assainissement ;

Considérant la concordance entre les résultats estimatifs ayant fait l'objet d'une reprise anticipée aux budgets primitifs 2023 eau potable et assainissement et les résultats définitifs à l'issue de l'arrêté des comptes matérialisé par l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 ;

Considérant la nécessité d'effectuer l'affectation définitive des résultats 2023 des budgets eau potable et assainissement ;

Considérant la nécessité d'affecter les résultats 2023 des budgets principal et spanc ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240701-2024-257-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024
Page 1 sur 3

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 24 juin 2024

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 3

Délibération n°257 du 240624.

Domaine : : Reprise des résultats – Budgets Principal, Eau, Assainissement et SPANC– Affectation définitive aux budgets 2024

Après en avoir délibéré, par voix pour, voix contre et abstention :

1/ Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 sur les budgets annexes ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	256 508,70
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	3 193 274,03
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – R 002	3 193 274,03
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	6 625 245,01
RESTES A REALISER RECETTES	3 617 589,90
RESTES A REALISER DEPENSES	-1 187 109,92
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	1 003 571,19
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 003 571,19
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – D 002	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	-1 044 797,67

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240701-2024-257-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024
Page 2 sur 3

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 24 juin 2024

RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	-521 208,00
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 566 005,67

BUDGET SPANC	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	0,00
AFFECTATION AU C/1068- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU C/110- REPORT A NOUVEAU – D 002	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2023	0,00
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

2/ Dît que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240701-2024-257-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024
Page 3 sur 3